


RESUME NON TECHNIQUE

Etude d'impact environnementale

Demande de régularisation d'autorisation de défrichement et
d'atteinte aux écosystèmes d'intérêt patrimonial

Réalisation d'une piste et d'un terrassement pour une
habitation


Commune de FARINO (section TENDEA)
Lot n° 25 et lot n° 6PIE

23 juillet 2020

Préparé par

BOTANIC
Expertise floristique

A l'attention de la
Direction du Développement Durable des Territoires



Sommaire

1. Présentation générale du projet	3
1.1. Contexte.....	3
1.2. Localisation, accès.....	3
2. Evaluation des impacts	4
3. Mesures correctives proposées	4
3.1. Mesure d'évitement.....	4
3.2. Mesure de réduction.....	4
3.3. Mesures compensatoires.....	4
3.3.1. Plantations.....	4
3.3.2. Éradication d'espèces envahissantes.....	5

1. Présentation générale du projet

1.1. Contexte

Dans le cadre de la mise en vente de son terrain, [REDACTED] souhaite se mettre en conformité auprès de la DDDT concernant les défrichements effectués sur celui-ci après 2009 pour la réalisation d'une piste d'accès à sa maison et de la plate-forme de ladite maison. Ainsi il dépose une demande d'autorisation de défrichement et d'atteinte aux écosystèmes d'intérêt patrimonial accompagnée d'une étude d'impact environnementale afin d'évaluer les impacts et proposer un programme de compensation.

Le cabinet d'expertise BOTANIC SARL réalise les dossiers et les déposes de dossier nécessaires pour le compte de [REDACTED]

1.2. Localisation, accès

La zone d'étude localisée à Farino section Tendéa est le lot n°124. Il se trouve :

- Dans la zone inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, dans la zone dite « zone tampon terrestre »,
- Dans une zone clé de biodiversité (KBA),
- À environ 2 km au Sud-ouest du Parc Provincial des Grandes Fougères,
- Environnée par de la forêt humide sempervirente de basse et moyenne altitude, écosystème d'intérêt patrimonial au droit du code de l'environnement de la Province Sud.

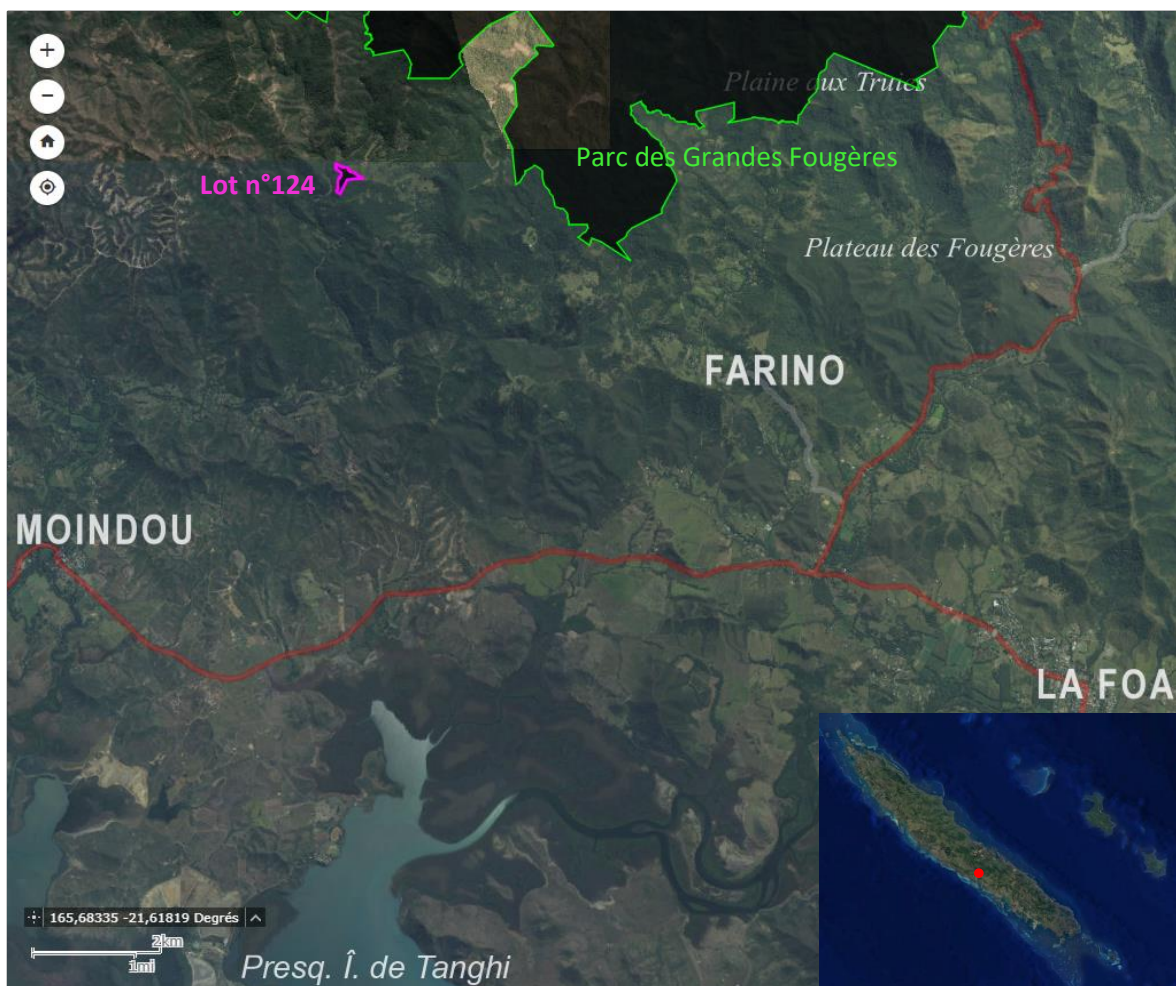


Figure 1 : Localisation rapide de la zone d'étude (BOTANIC, Google Earth).

2. Evaluation des impacts

Les impacts se limitent à des défrichements de pente supérieures à 30° et d'autres défrichements de formation mésophile secondaire.

La nature des défrichements et les surfaces correspondantes sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Nature du défrichement	Surface défrichée (m ²)	Equivalence OCMC (m ²)	Montant des travaux de plantation (cfp)
Pente supérieure à 30°	363	244	379 100
Autres défrichements	2 950	1 986	
TOTAL	3 313	2 230	

L'utilisation de l'outil de calcul des mesures compensatoires (OCMC) développé par la DDDT (annexe B) conduit à une équivalence de 2230m² de compensation en "**recréation de forêt mésophile**" au titre du défrichement des 3313m² (pente supérieure à 30° et autres). Les travaux s'élèveraient à une **valeur indicative estimée à 379.100 cfp** en plantation, avec pour bases de calcul 1.700 cfp/plants, et une densité de plantation de 0,1plant/m².

3. Mesures correctives proposées

3.1. Mesure d'évitement

Sur la piste, tous les arbres de diamètre supérieur à 10cm ont été évités. Cette piste emprunte elle-même un ancien sentier existant, de façon à limiter l'impact au maximum.

3.2. Mesure de réduction

La plate-forme est située dans une zone préférentiellement occupée par quelques bancouliers *Aleurites moluccana*. Ces derniers sont défrichés. L'impact sur cette espèce grégaire est jugé nul.

3.3. Mesures compensatoires

3.3.1. Plantations

Il est convenu de mettre en terre 223 plants d'espèces de formation forestière + protection anti-cerf individuelle pour :

- Renforcer les lisières sur le pourtour de la zone ouverte par les défrichements,
- Renforcer et enrichir le sous-bois de la formation haute présente sur le terrain. Des espèces fruitières endémiques seront privilégiées de façon à attirer les oiseaux disséminateurs de diaspores.

Les espèces projetées pour les plantations sont déjà présentes dans l'écosystème environnant et en partie extraites de l'inventaire. Les plants seront mis en terre dans les règles de l'art à raison d'une densité de 0,1 plant/m² sur une surface totale de 2230m² et répartie de façon optimale en sous-bois et en lisière en fonction des espèces.

Le montant total des travaux s'élève à une **valeur indicative estimée à 379.100 cfp** en plantation, avec pour bases de calcul 1.700xpf/plants, densité 0,1 plant/m².

3.3.2. Éradication d'espèces envahissantes

Le goyavier de Chine (*Psidium cattleianum*) est présent sur le terrain. En guise de mesures compensatoire complémentaire, il est prévu l'éradication progressive de tous les individus de goyavier de Chine, suivant les recommandations du guide des plantes envahissantes du GEE.